

DEC25132DAJ

**Décision du 10 juillet 2025 portant renouvellement du mandat de M. Bruno FAVERY en qualité de Chef de
Département adjoint du Département SPE**

Le Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles R. 831-3 et R. 831-8,

Vu le décret du 23 octobre 2024 (JO du 24 octobre 2024) portant nomination de M. Philippe Mauguin en qualité de
Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Vu la décision du 1^{er} janvier 2020 (note de service n°2020-03) fixant la liste et les missions des départements de recherche
de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, modifiée par la décision du 24 juin
2020 (note de service n°2020-50),

Vu la décision du 17 mars 2023 portant nomination de M. Bruno FAVERY en qualité de Chef de Département adjoint du
Département SPE pour une durée de quatre ans, à compter du 1^{er} janvier 2023,

Vu la décision du 10 juillet 2025 portant renouvellement du mandat de Mme Marie-Hélène OGLIASTRO en qualité de
Cheffe du Département SPE et Directrice de l'unité d'appui à la recherche n°1032 SPE - Département santé des plantes et
environnement pour une durée de quatre ans,

Décide :

Article unique :

A compter du 1^{er} septembre 2025, M. Bruno FAVERY, Directeur de Recherche de 1^{ère} classe, est renouvelé dans ses fonctions
de Chef de Département adjoint du Département SPE pour une durée de quatre ans.

Fait à Paris, le 10 juillet 2025

Le Président de l'Institut national de recherche pour
l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Philippe MAUGUIN

